

CONSEILS SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE ET LA MICROGÉNÉRATION

Comprendre les options en matière d'énergie solaire



Alberta

Vous envisagez d'utiliser l'énergie solaire pour alimenter une maison, une ferme ou une entreprise? Pour vous aider à faire un choix éclairé, découvrez la réglementation sur la microgénération, de même que les mesures de protection offertes aux consommateurs en Alberta.

Microgénération en Alberta

Produire votre propre électricité

- Pour vous qualifier en tant que microgénérateur, vous devez produire de l'électricité de source renouvelable pour votre propre usage, sur la propriété que vous possédez ou louez.
- Vous devez présenter une demande à l'entreprise de distribution de votre secteur et satisfaire aux exigences de la règle 024 de l'AUC.
- L'énergie solaire peut vous aider à compenser votre consommation d'électricité et à réduire vos coûts. Cependant, tant que vous restez relié au réseau, vous continuerez à recevoir des factures d'électricité. La capacité des systèmes ne peut pas dépasser 5 MW.

Installation et entretien

- L'installation de panneaux exige un permis et une vérification des circuits électriques.
- Un installateur qualifié peut vous aider à présenter la demande au fournisseur de services de distribution. Une fois la demande approuvée, il faut généralement entre un et trois jours pour effectuer l'installation.
- Contactez votre détaillant pour établir la facturation et appliquer les crédits.
- L'entretien implique habituellement un nettoyage et des inspections périodiques. Vous pouvez envisager d'ajouter des écrans protecteurs pour prévenir les dommages causés par des animaux ou des débris.

Recyclage et mise hors service

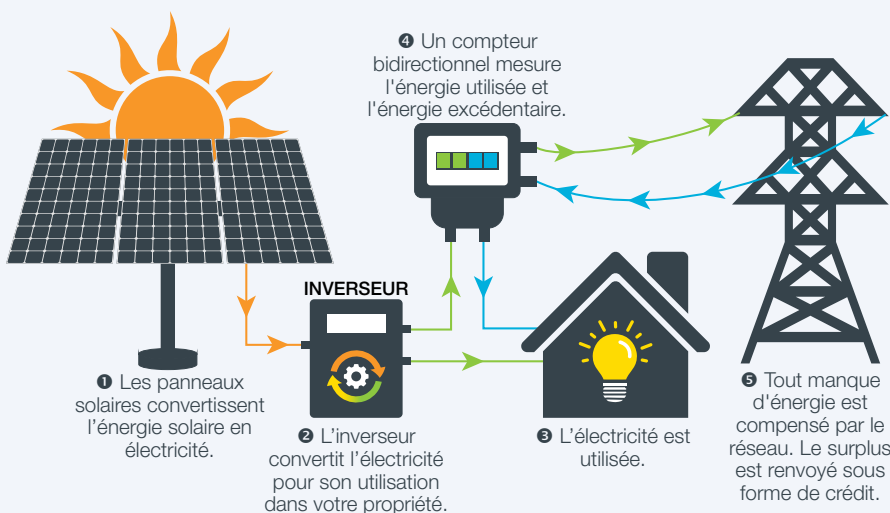
Les panneaux solaires peuvent durer plus de 25 ans, mais il peut être nécessaire de remplacer certaines pièces. Les options de recyclage sont de plus en plus nombreuses. Renseignez-vous auprès de votre installateur ou de votre municipalité.

Le saviez-vous?

Même si vous produisez votre propre électricité, les frais fixes, comme les frais de distribution et de transmission, continuent de s'appliquer. Les systèmes ne doivent pas produire plus d'électricité que celle qui est consommée sur place.

Facturation nette

La facturation nette consiste à ajouter l'énergie supplémentaire produite au réseau sous forme de crédit pour le producteur.



Avant de choisir l'énergie solaire...

- 1 Renforcez vos connaissances.**
Prenez le temps d'étudier les offres. Évitez de céder à la pression et de décider trop rapidement.
- 2 Obtenez plusieurs devis.**
Comparez les prix, les garanties et les délais d'installation.
- 3 Choisissez un installateur de confiance.**
Les installateurs membres de Solar Alberta ou de CanREA favorisent la formation et les normes éthiques.
- 4 Obtenez une entente écrite.**
Les contrats devraient clairement préciser les prix, l'équipement utilisé, les échéanciers, en plus d'inclure les numéros de permis des entrepreneurs.
- 5 Renseignez-vous sur les crédits.**
Veillez à comprendre comment seront calculés les crédits accordés pour l'électricité supplémentaire fournie au réseau.

utilitiesconsumer
advocate



310-4UCA (4822) | 1-888-644-6608
UCAhelps@gov.ab.ca | UCAhelps.alberta.ca